



CREAT

Conseil Régional
de l'Environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

Vers de meilleurs lendemains

Bulletin du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Joyeux Noël, écologique

Par: *Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT*

Je me prépare pour Noël et je pense aux cadeaux. Je choisis de faire un effort pour réduire ma consommation de gaz à effet de serre pendant cette période. Donc dans ma réflexion, quel cadeau vais-je offrir? Comment me rendrais-je aux boutiques choisies? Quel sera l'emballage?

Je demeure à l'extérieur de la ville, je dois donc me déplacer en voiture. Je démarre le moteur de ma voiture quelques minutes seulement avant mon départ, je roule à 90km/h et rendu sur place, je ne laisse pas fonctionner mon automobile au ralenti ce qui réduit ma consommation de carburant donc me coûte moins cher et me laisse plus de sous pour mes dépenses de Noël.

Pour les cadeaux, des idées me viennent en tête. Des billets de spectacle, un livre, un abonnement à une bibliothèque, des équipements de sports d'hiver pour motiver l'activité physique, des jeux de société, un panier de produits équitable (café, chocolat, thé, sucre de canne, etc.). Je choisis de préférence un produit fait au Québec, qui a été fabriqué avec un minimum d'énergie et qui n'en consomme pas beaucoup.

Je visite les salons d'artisans présentés un peu partout en région pour le temps des fêtes. Ces produits sont régionaux ou pour le moins proviennent du Québec et sont souvent réalisés à petite échelle. J'encourage les artisans et je réduis le transport international des marchandises. Je favorise l'achat local et je permets à des entreprises d'ici d'investir dans leurs collectivités.

Je magasine avec mes sacs réutilisables donc je ne me retrouve pas avec une quantité de sacs de plastique à jeter. Je privilégie le papier d'emballage fait de papier recyclé ou j'opte pour des sacs-cadeaux qui pourront être réutilisés plusieurs fois. Je choisis des cartes faites par des artistes de ma région, pour expédier à toutes mes relations. Si j'en ai la possibilité, j'utilise le courriel et des souhaits numériques, je réduis donc ma consommation de papier.

Le soir du réveillon, tout le monde est heureux et de plus j'ai le sentiment d'avoir participé, à ma façon, à conserver la qualité de notre environnement, bien collectif. Lorsque je dois faire des achats, je suis en constant dilemme entre mon côté consommateur et mon côté citoyen. Est-ce que je veux économiser ou participer à la vie de mon milieu? Entre les deux, mon cœur balance, et je choisis un peu des deux!

Au nom du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, nous vous souhaitons un...

Joyeux Noël... écologique!

Sommaire

- Joyeux Noël écologique 1
- Des problèmes environnementaux insoupçonnés en Abitibi-Témiscamingue .. 2
- La forêt privée prend le virage de l'accréditation 3
- Conférence sur les changements climatiques 4
- L'herbe à poux en Abitibi-Témiscamingue .. 4
- Le parc à résidus miniers abandonné Aldermac 5
- L'archéologie et la gestion du territoire .. 6
- Projet de ressourcerie en Abitibi-Ouest ... 7
- Bassin versant de la rivière Bourlamaque .. 8
- Agriculture et environnement: des résultats concrets 9
- Campagne de sensibilisation sur les produits domestiques dangereux 10
- Livre sur le compostage facilité 10
- Qu'est-ce que le CREAT? 10
- Formulaire d'adhésion au CREAT? 10



Des problèmes environnementaux insoupçonnés en Abitibi-Témiscamingue

Par : Maribelle Provost, coordonnatrice par intérim, CREAT



Le lac Abitibi, vu de Clerval

Imaginez... Vous avez une résidence en bordure d'un magnifique lac parsemé de petites îles. C'est le paradis! Par contre, depuis quelques années, vous remarquez que la couleur de l'eau change durant été. Elle devient bleu vert et parfois vert olive. Lorsqu'il ne vente pas, une épaisse couche gélatineuse se forme à la surface de l'eau juste devant chez vous. Ça sent les ordures ou, au mieux, le gazon fraîchement coupé. Au courant de l'été, vous apprenez qu'il est interdit de se baigner à la plage municipale non loin de chez vous. Vous découvrez alors que votre beau lac est infesté par les cyanobactéries, des algues microscopiques qui peuvent affecter la santé. Cette histoire se passe au lac Abitibi, dans la MRC d'Abitibi-Ouest en Abitibi-Témiscamingue.

Le lac Abitibi est un lac immense et très beau couvrant plus de 900 km². Le tiers de sa superficie se trouve en territoire québécois et le reste en Ontario. Du côté québécois, ses rives sont bordées par plus de 700 chalets de villégiature, des campings, des plages publiques, une marina et un site d'interprétation de la faune et de la flore. On y pratique la pêche (en été comme en hiver), la baignade et la voile. Depuis l'été 2001, les autorités de santé publique de la région recommandent à la population d'éviter la baignade et les sports nautiques au lac Abitibi lorsque des cyanobactéries sont visibles à la surface de l'eau. Cela

réduit considérablement les usages de ce plan d'eau et par le fait même, son potentiel récréotouristique. La valeur des résidences pourrait même en être bientôt affectée... Aussi, le *Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)* a-t-il décidé de prendre les choses en main.

Le *CREAT* est un organisme de concertation voué à la promotion du développement durable. Depuis plus de quatre ans, il tente de mettre sur pied un comité de gestion par bassin versant pour le lac Abitibi. Ce comité permettrait de rassembler à la même table les représentants de tous les utilisateurs et gestionnaires de l'eau sur le territoire du bassin versant. Cela serait particulièrement utile dans le cas du lac Abitibi puisque la croissance des cyanobactéries dépend des quantités de phosphore dans l'eau et que le phosphore est généré par une multitude d'activités différentes à l'échelle du bassin versant.

Les eaux du lac Abitibi et de ses affluents sont en effet extrêmement riches en phosphore. Durant l'été 2004, le *CREAT* y a mesuré des concentrations de phosphore total variant entre 57 et 65 microgrammes par litre d'eau (µg/L)² alors que le critère du *ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs* pour

prévenir la croissance excessive des algues dans les lacs est de 20 µg/L³.

Le phosphore est un nutriment omniprésent dans la nature. On en retrouve naturellement dans le sol (surtout autour du lac Abitibi qui est situé sur la plaine argileuse, riche en phosphore) et dans les déjections humaines et animales.

L'aménagement forestier, les pratiques agricoles, la gestion des eaux usées des municipalités et des résidences isolées sont donc autant d'activités qui peuvent contribuer à enrichir les eaux du lac Abitibi en phosphore. Par exemple, si le sol n'est plus protégé par un couvert végétal, le phosphore naturellement présent dans le sol peut être entraîné vers le lac avec l'eau de pluie. Si les systèmes d'épuration des eaux usées des résidences ne sont pas fonctionnels, il y a de bonnes chances que le phosphore se retrouve finalement dans l'eau du lac, etc.

Diminuer les apports en phosphore pour freiner la prolifération des cyanobactéries au lac Abitibi est un défi de taille qui demande la collaboration de tous. Dans cette perspective, la *Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue* a créé un comité de concertation interministérielle réunissant des représentants des *directions régionales du ministère de l'environnement, des affaires municipales, de la faune, de la forêt et de (suite page 3)*



Lac Abitibi, île Nepawa

l'Agriculture. Cependant, aucun ministère n'a actuellement le mandat ni les ressources pour prendre en charge cette problématique. Il est donc urgent de créer un comité de gestion par bassin versant pour le *lac Abitibi* et tout le monde est d'accord sur ce point. Il ne manque que l'argent...

Le *CREAT* travaille d'arrache-pied pour que le *ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec* reconnaisse le bassin versant du *lac Abitibi* comme étant prioritaire, ce qui permettrait au futur comité de bassin versant d'obtenir un soutien financier du gouvernement. Le *CREAT* a récemment

fait parvenir une demande en ce sens au *Cabinet du ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair*. Cette demande était accompagnée d'un état de situation (produits par le *CREAT* avec l'aide des membres du comité interministériel régional), des résolutions d'appui de quinze municipalités du bassin versant et des lettres d'appui des directions régionales des *ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, des Affaires municipales, des Ressources naturelles (secteur faune et secteur forêt) et de la Direction de santé publique*.

En attendant, le *CREAT* a octroyé un budget pour l'embauche d'une personne

ressource qui travaillera à la caractérisation du milieu, en collaboration avec les membres du comité interministériel. C'est un pas de plus dans la bonne direction. Mais tout de même un bien petit pas considérant tout le travail qui reste à faire. Car il est clair que le *CREAT* ne pourra à lui seul freiner la prolifération des cyanobactéries au *lac Abitibi*. Des ressources beaucoup plus grandes devront être octroyées pour permettre une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. Les décideurs politiques ont donc un rôle important à jouer dans ce projet de développement durable qui permettra de prendre en considération tous les éléments des milieux et des parcs - secteur faune. ☒

¹ Un bassin versant est une unité géographique désignant l'ensemble du territoire drainé vers un lac ou un cours d'eau. Un comité de gestion par bassin versant est un organisme de concertation regroupant des représentants de tous les usagers et gestionnaires de l'eau sur le territoire du bassin versant.

² Résultats de la campagne d'échantillonnage du lac Abitibi réalisé par le *CREAT* dans le cadre du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

³ [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/critere_p2.htm#phosphore%20total\(en%20P\)](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/critere_p2.htm#phosphore%20total(en%20P)), 28 septembre 2005.

La forêt privée prend le virage de l'accréditation !

Par : Christian Léveillé, ingénieur forestier, administrateur du *CREAT*.

La forêt privée a souffert d'importantes critiques de la part de ceux qui s'indignaient contre certaines méthodes adoptées par plusieurs propriétaires fonciers sur leur lot privé. Des coupes à blanc abusives, des pratiques non respectueuses de l'environnement, la détérioration et la modification physique du territoire, ça n'en prenait pas plus pour que l'on réagisse. Le *Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)* a donc décidé d'agir et ce, malgré le fait qu'il n'ait aucun pouvoir coercitif. Il lance son programme d'accréditation en forêt privée.

Vous n'entendez pas parler ici de systèmes de gestion de l'environnement, d'ISO ou FSC, mais d'un simple système basé sur des valeurs de foresterie durable appliquée en forêt privée. Plusieurs propriétaires fournissent beaucoup d'effort pour améliorer la qualité de leur boisé et devenaient contrariés de constater que leurs efforts afin d'appliquer de saines

pratiques forestières n'étaient pas récompensés. En effet, le propriétaire qui bûchait à blanc son lot sans respecter les normes minimales de protection de l'environnement avait le même prix que le producteur qui avait fait attention à sa ressource, sa forêt. Avec son système d'accréditation, le *SPBAT* veut souligner et soutenir les efforts des propriétaires qui se préoccupent d'une foresterie durable et qui développent des pratiques forestières respectueuses des autres ressources du milieu forestier.

L'engagement du propriétaire n'est pas banal, au contraire. Celui-ci doit d'abord posséder un plan d'aménagement forestier et démontrer qu'il le respecte; il doit appliquer les saines pratiques forestières émises par le *SPBAT*; il doit aussi respecter les lois et règlements en vigueur dans le domaine forestier (car même si la majorité des propriétaires forestiers pensent qu'ils ont tous les droits et pouvoirs chez eux, ils se trompent!); et surtout, il doit respecter les quotas,

c'est-à-dire le prélèvement admis par le syndicat. Ces quotas sont l'unité de mesure limitant la récolte excessive dans le domaine privé. En plus de faire la mise en marché du bois provenant des terres privées, le syndicat régularise la coupe de bois pour éviter de piller les ressources. Ne bûche pas qui veut!

Ce virage s'avérait essentiel dans la foulée du *rapport Coulombe*; le travail collectif devait aussi inclure l'effort en forêt privée puisque cette dernière compte beaucoup dans la foresterie québécoise. Malgré le fait que la forêt privée ne représente seulement que 10% du territoire québécois, la proximité et l'accessibilité de sa ressource font en sorte qu'elle alimente tout de même les usines locales. ☒

On peut consulter le *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée*, accessible sur le site Internet du *SPBAT* à l'adresse suivante : <http://www.spbat.qc.ca/accreditation.htm>



Conférence sur les changements climatiques

Par : Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT

Du 28 novembre au 8 décembre 2005, le Québec fut l'hôte de la 11^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP11). Ce fut un moment historique en matière de négociations internationales environnementales. On évalue que pas moins de 10 000 personnes se sont rendues à Montréal pour se mettre d'accord sur l'avenir et célébrer l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Profitant de la tenue de cet événement, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, avec le soutien du Réseau Action Climat (RAC), a organisé le 1^{er} décembre dernier à Rouyn-Noranda, un

souper-conférence sur le thème des changements climatiques pour les élus de la région.

M. Philippe Bourke, Directeur-général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est venu nous entretenir des enjeux de la Conférence de Montréal et des engagements et plans d'action gouvernementaux en matière de réduction de gaz à effet de serre. Ensuite, M. Bernhard Denneler, chercheur associé à la Chaire CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable, nous a présenté brièvement l'effet des changements climatiques sur la croissance des essences forestières de la forêt boréale.

Les élus et les décideurs de la région ont ainsi eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances sur les changements climatiques. Mais aussi et surtout, ce fut l'occasion d'amorcer une réflexion sur les enjeux liés aux changements climatiques dans une perspective propre à l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue est convaincu que cette activité a jeté les bases d'une action responsable à l'égard des causes et des effets des changements climatiques, et qu'elle permettra de contribuer au développement durable de l'Abitibi-Témiscamingue. ☒

L'herbe à poux en Abitibi-Témiscamingue

Par : Annik Lefebvre, ing., Direction de santé publique de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et administratrice du CREAT

Jusqu'à l'année dernière, l'Abitibi-Témiscamingue était considérée comme une région exempte de *petite herbe à poux* (*Ambrosia artemisiifolia* L.). Cependant, un inventaire rapide effectué aux abords des routes principales reliant les villes de la région par des intervenants du ministère de l'Agriculture, des pêches et de l'alimentation (MAPAQ) rapportaient la présence de l'espèce sur quelques sites, notamment dans le secteur Témiscamingue. L'hypothèse d'un envahissement progressif du territoire par la petite herbe à poux à partir du développement des colonies existantes était soulevée; le tout lié aux changements climatiques.

Rappelons que le pollen de la *petite herbe à poux* est un puissant allergène, qu'il est responsable de la rhinite allergique (rhume des foins) de fin d'été et que pas moins de 10 % de la population du Québec est affectée à des degrés plus ou moins élevés par les symptômes de cette maladie.

Les professionnels du MAPAQ et de la Direction de santé publique (DSP) de la région se sont donc concertés afin d'amorcer la sensibilisation des intervenants municipaux du Témiscamingue à l'importance de s'attaquer à ce problème avant qu'il ne devienne plus aigu. Un plan d'action a rapidement été élaboré.

Ainsi, à la mi-juin 2005, une session de formation a été offerte aux employés des trois municipalités touchées ainsi qu'aux professionnels du ministère du Transport (MTQ). Au terme de la session, les participants pouvaient reconnaître la plante, avaient une meilleure connaissance de la problématique et étaient bien décidés, d'une part, à compléter le rapide inventaire réalisé au cours de l'année précédente et, d'autre part, à mettre en place des mesures de contrôle appropriées.

C'est ainsi qu'un inventaire plus exhaustif dans la partie sud du Témiscamingue a permis d'établir que la *petite herbe à poux* avait discrètement réussi à bien s'implanter dans la région. En effet, on pouvait l'observer en bordure de plusieurs accotements de chaussée, le long des pistes cyclables, dans les dépotoirs à neige et en zones rurales à la lisière de champs de céréales. Dans le secteur Abitibi, l'herbe à poux semble plus présente que ce que l'on croyait. Ainsi, la petite colonie découverte l'an dernier à Pouliaries (Abitibi-Ouest) s'est multipliée cette année. De plus, quelques plants ont également été retrouvés dans le secteur d'Amos et de Rouyn-Noranda. Bref, à la lumière de ces résultats, il semble qu'un inventaire plus systématique couvrant la grandeur du territoire régional serait sûrement justifié pour l'année prochaine. Différentes méthodes de destruction



Ambrosia artemisiifolia

des plants ont aussi été expérimentées avec l'aide des employés municipaux et ceux du MTQ. Ainsi, les techniques de brûlage avec un brûleur au propane et de déracinement à l'aide d'une niveleuse ont donné de bons résultats. Cependant, la saison très sèche a limité l'emploi du brûleur et les accès souvent très exigus au terrain ont restreint l'utilisation de la niveleuse. Des essais d'implantation de couverts compétitifs n'ont pas été réalisés cette année, faute de temps et de recherche. C'est une piste qui sera sûrement mise à l'épreuve sur notre territoire au cours des prochaines années.

Les interventions réalisées au cours de l'été 2005 ont donc permis de jeter les bases nécessaires pour faire face à la situation. Cependant, un véritable plan d'action devra être élaboré par les intervenants concernés pour les années futures afin de contrer le problème pendant qu'il est encore à ses débuts. ☒

Source : « Premières étapes pour la mise en place d'un programme d'éradication de l'herbe à poux en Abitibi-Témiscamingue », Daniel Gagné, Direction de santé publique de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de l'A-T, Anne-Marie Ouellet, agronome, MAPAQ-URDAAT avec la collaboration de Romain Néron, agronome-botaniste, MAPAQ.

Le parc à résidus miniers abandonné Aldermac

Par : Maribelle Provost, coordonnatrice par Intérim, CREAT et Véronique Doucet, artiste multidisciplinaire.



Aldermac 2005 : Le Survivant (riv. Arnoux)

Véronique Doucet est une artiste multidisciplinaire engagée. En 2002, elle découvre presque par hasard le site de l'ancienne mine Aldermac située près de la municipalité d'Arntfield. Elle découvre avec horreur et fascination toute l'étendue désolée et apocalyptique du parc à résidus miniers abandonné Aldermac. Pour Véronique, c'est le début d'une longue démarche personnelle et artistique qui alliera art et environnement. Son but ? Sensibiliser la population et inciter le gouvernement à restaurer le site qui contamine l'environnement depuis des dizaines d'années.

Dans le cadre de l'exposition « Aldermac - Plantation minière », présenté à l'Écart lieu d'art actuel à Rouyn-Noranda du 27 octobre au 27 novembre 2005 et à la Salle Augustin Chénier de Ville-Marie à partir du 5 mars au 9 avril 2006, Véronique présente une installation, des photos ainsi qu'une vidéo expérimentale qui nous permettent de prendre conscience de l'ampleur du désastre environnemental d'Aldermac.

La mine Aldermac a été exploitée entre 1932 et 1943. On y a extrait du cuivre, de l'argent, du zinc et de l'or et on a laissé là ce dont on ne voulait pas, c'est-à-dire 1,5 million de tonnes de résidus miniers générateurs de drainage minier acide. Ces résidus miniers, qui couvrent une superficie de plus de 76 hectares, réagissent avec l'eau de pluie et l'oxygène de l'air pour former de l'acide sulfurique. L'acide sulfurique ainsi produit s'écoule tranquillement dans la rivière et le lac Arnoux, qui lui, se déverse dans le lac Dasserat. L'eau des lacs environnants s'acidifie, affectant la faune et la flore. Cette eau plus acide contribue aussi à dissoudre les métaux contenus dans la roche et à les remettre en circulation dans l'eau.

Le site minier Aldermac est maintenant « abandonné ». C'est-à-dire qu'il est sans responsable connu ou solvable tout comme une vingtaine d'autres sites miniers en Abitibi-Témiscamingue. La compagnie qui en était propriétaire a soit fait faillite ou a tout simplement disparu dans la nature.

Le gouvernement, en partenariat avec le milieu industriel et universitaire, a amorcé la restauration des sites miniers abandonnés en Abitibi-Témiscamingue. Le site Aldermac est un des premiers sur la liste du gouvernement des sites miniers abandonnés à restaurer en priorité. On estime à près de 10 millions le coût de la restauration d'Aldermac.

Vous pouvez faire la différence : joignez-vous à la campagne du CREAT pour la restauration du site Aldermac. Envoyez une carte postale de Véronique Doucet illustrant le parc à résidus miniers abandonné Aldermac à Thomas Mulcair, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à Daniel Bernard, Député de Rouyn-Noranda Témiscamingue ou à Pierre Corbeil, Député d'Abitibi-Est et Ministre des Ressources naturelles et de la Faune. ☒

¹ Le pH de la rivière Arnoux varie entre 2.6 et 3.1 et celui du lac Arnoux varie entre 3.8 et 4.7. En guise de comparaison, le ministère de l'Environnement estime que pour prévenir la contamination de l'eau des lacs, le pH doit se situer entre 6,5 à 8,5.



Le parc à résidus miniers Aldermac

L'archéologie et la gestion du territoire

Mme Leila Inksetter, archéologue et administratrice du CREAT



Des sites archéologiques, il y en a partout en Abitibi-Témiscamingue. Il n'est pas rare que des citoyens fassent des découvertes d'artefacts au gré de leurs promenades aux abords des lacs de la région. Par contre, bien peu de gens connaissent la marche à suivre en cas de découverte. Cet article pourrait répondre à certaines questions souvent formulées par les citoyens.

Quel est l'intérêt d'un site ?

Un site est une étendue où on trouve des indices d'activité humaine de plus de 50 ans. En pratique cependant, des indices de moins de 100 ans sont rarement considérés. Ces indices peuvent être des objets (connus sous le nom d'artefacts), des bâtiments et des constructions ou encore des marques, comme les dessins tracés sur des parois rocheuses. Chaque site est unique, car il renferme des éléments qui témoignent d'une activité, faite par une personne ou un groupe, à un moment donné. Sur les 8000 ans d'activités humaines sur le territoire témiscabibien, on imagine bien que cela se traduit par une très grande quantité de sites !

Le travail de l'archéologue consiste à interpréter l'ensemble de ces traces pour comprendre notre histoire collective lorsque plus personne n'est là pour nous parler directement et lorsqu'il n'existe pas d'écrits. L'archéologue se sert des objets qui ont résisté au temps bien sûr, mais aussi du contexte dans lequel ils se trouvent. Pour les archéologues, un objet hors contexte, si beau soit-il, a perdu une grande partie de sa valeur d'interprétation.

Protection de notre patrimoine collectif

Bien souvent, les indices sont fugaces et peuvent être détruits sans même qu'on s'en rende compte. Pour protéger cette ressource fragile, le Québec s'est doté d'une loi, *la Loi sur les biens culturels*. Celle-ci a pour conséquence que tous les sites archéologiques et les objets archéologiques sont protégés et qu'on ne peut volontairement les abîmer. Le règlement qui lui est associé, le *Règlement sur la recherche archéologique*, stipule que seules les personnes autorisées, détentrices d'un permis de recherches archéologiques, ont le droit de fouiller un site.

La saine gestion du territoire passe par la protection des sites archéologiques. Plusieurs règlements et dispositions légales existent à cet effet. La *Loi sur la qualité de l'environnement* assujettit les grands travaux d'aménagement à des études d'impact. Celles-ci doivent identifier, entre autres, le potentiel archéologique du secteur visé. Si un potentiel est jugé fort, plusieurs mesures d'atténuation doivent être prises. Celles-ci vont de la modification du projet pour en soustraire le secteur à potentiel, jusqu'à la fouille de sites qui seront inévitablement détruits. Ces fouilles dites « *de sauvetage* » permettent aux archéologues de récupérer les informations qui autrement seraient perdues à jamais.

Les plans d'affectation élaborés pour chaque MRC et le *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier* conditionnent aussi l'utilisation du territoire, notamment par rapport à la ressource archéologique. Les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme sont des outils qui permettent également aux municipalités de gérer leur territoire en fonction des sites archéologiques qui y existent.

Ces mesures légales témoignent de l'importance que représentent les sites archéologiques pour notre patrimoine collectif. Le développement durable du territoire passe nécessairement par une

gestion des multiples ressources qui s'y trouve, incluant la ressource archéologique.

Alors que faire lors de la découverte fortuite d'objets archéologiques ?

La première règle à respecter serait de ne pas toucher à ce qui est « en place », c'est-à-dire de ne pas ramasser les objets qui sont dans le sol ou déplacer les structures ou constructions. Si vous voyez quelque chose qui vous intrigue, prenez des photos. Les objets qui reposent sur des plages ou des rivages sont « hors contexte » puisqu'ils ont été arrachés du sol par l'effet d'érosion. Ceux-là peuvent être ramassés pour signaler la découverte. Contactez ensuite le *ministère de la Culture et des Communications* (819) 763-3517). Généralement, on vous demandera de montrer les objets que vous avez trouvés ou une photo de ceux-ci. On vous demandera aussi de fournir une localisation exacte des découvertes.

Il existe en région un organisme qui peut vous aider à valider l'authenticité de vos découvertes. Il s'agit de *Archéo-08*, un organisme voué à la recherche archéologique en Abitibi-Témiscamingue. Il peut être joint directement au (819) 768-2112 ou encore par courriel à l'adresse suivante : info@archeo08.qc.ca.

Les archéologues qui y oeuvrent pourront vous renseigner sur votre découverte : l'âge des objets, leur fonction, la provenance des matériaux, etc.

Les découvertes effectuées par les citoyens servent souvent à orienter les recherches futures. L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue est très ancienne et recèle de nombreuses « zones grises », des périodes pour lesquelles nous savons très peu de choses. Toute nouvelle découverte a le potentiel de contribuer à combler ces lacunes. Les nouvelles découvertes nous aident aussi à mieux connaître notre territoire et par conséquent, à mieux planifier l'utilisation qu'on en fait. Votre aide est appréciée! ✎

Projet de ressourcerie en Abitibi-Ouest

Jacinthe Châteauevert, Vice-présidente de Recyclo-Nord et Présidente du CREAT

À la suite de l'adoption du *plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la *MRC d'Abitibi-Ouest* a adopté par règlement le 19 mai 2004 son plan de gestion des matières résiduelles. À l'intérieur de ce plan, on retrouve une série de mesures visant à réduire l'impact de nos matières résiduelles sur l'environnement sur différents aspects : déchets, matières recyclables, matières putrescibles, résidus domestiques dangereux, encombrants et objets divers, boues et matériaux secs. Pour chaque type de matières résiduelles, la MRC a ciblé des actions à entreprendre ainsi que des responsables (entreprises privées, MRC, municipalités).

En lien avec ce plan de gestion, **Recyclo-Nord**, organisme sans but lucratif à mission environnementale, a entrepris des démarches pour diminuer un type de matières résiduelles, soit les encombrants et les objets divers, catégorie qui regroupe plusieurs types de matières. Dans la *MRC Abitibi-Ouest*, la production d'encombrants et d'objets divers est estimée à 994 tonnes/an et elle pourrait être réduite significativement par la mise en place d'une ressourcerie. Une ressourcerie est une infrastructure qui permet de récupérer, de valoriser et de réintroduire dans le circuit de la consommation, des encombrants et d'objets divers dont l'origine est majoritairement domestique.

Bien qu'un certain nombre d'encombrants soient déjà recyclés sur le territoire (tel que les vêtements par les comptoirs vestimentaires, meubles par les brocanteurs) un trop grand nombre de ces ressources se retrouvent à l'enfouissement. La création d'une ressourcerie, avec l'assentiment du milieu, permettrait de réduire la quantité d'encombrants et d'objets divers qui vont à l'enfouissement, en développant des activités de mise en valeur de ces matières. Ceci favorisera la création d'emploi dans la MRC d'Abitibi Ouest. Présentement, en Abitibi-Témiscamingue deux projets (*Centre Bernard Hamel* et *La petite boutique d'Amos*) permettent de constater que de tels projets sont réalisables et même viables, et ce, même dans des petites collectivités comme les nôtres.

Impact positif d'une ressourcerie

- ▮ Protège l'environnement en transformant des déchets en ressources.
- ▮ Offre au public de l'information sur les moyens les plus écologiques de réduire, de récupérer et de disposer de leurs matières résiduelles.
- ▮ Intègre des personnes dans le besoin ou en difficulté à l'emploi.
- ▮ Accompagne son programme de création d'emploi par une formation qualifiante reconnue.
- ▮ Articule les services d'une ressourcerie aux besoins de la communauté.
- ▮ Est une entreprise d'économie sociale dont les services offerts à la communauté sont reconnus par les autorités sociales responsables.
- ▮ Développe des partenariats avec les organismes communautaires et environnementaux et collabore, avec les forces vives du milieu, aux initiatives qui visent la réduction des quantités de matières vouées à l'élimination.
- ▮ Vise un autofinancement en croissance d'une année à l'autre autant dans les ressourceries en milieu rural que celles en milieu urbain.
- ▮ Démontre, au moyen de son plan d'affaires, ses capacités à assurer la gestion de l'entreprise et sa rentabilité économique, sociale et environnementale.
- ▮ Est un outil de développement économique local et régional tout en offrant des services de réduction et de récupération complémentaire à la collecte sélective aux divers acteurs publics et privés d'un territoire donné.
- ▮ Favorise le développement régional en mettant en place des outils à cette fin.

L'expérience de Recyclo-Nord

Nous avons approché la *SADC de l'Abitibi Ouest et du Nord du Québec*, par affinité et par les bonnes expériences passées avec cet organisme. De plus, cette organisation travaille sur le territoire du Nord du Québec, comme **Recyclo-Nord**, qui a des antennes dans les localités au nord soit *Val Canton* et *Villebois*.

Le contact a été facile et l'équipe s'est mise à travailler avec nous sur l'élaboration de cette entreprise. Nous avons complété une demande d'aide financière pour obtenir une aide financière de 10 000 \$ afin de réaliser un plan d'affaires. La demande a été présentée à **Recyc-Québec** en octobre dernier. Notre demande a été reçue en bonne et due forme et l'analyse est en cours.

Cependant, pour présenter cette demande nous avons dû obtenir l'appui de différents organismes du milieu tel que la *Maison St-André*, la *Maison de la Famille*, la *Chambre de Commerce d'Abitibi Ouest*, la *Commission scolaire du lac Abitibi*, *Clair Foyer*, le *Regroupement des inventeurs et innovateurs de l'Abitibi-Témiscamingue*, la *SADC* ainsi que le *centre familial de Rapide Danseur*. Ces organismes ont cru en notre projet et nous ont donné leur appui. Nous avons également de l'appui de la *MRCAO* et du *CLDAO*, ce qui n'est pas gagné.



Recyclo-Nord a toujours besoin de l'appui de la population. Votre adhésion à notre groupe favorisera sa crédibilité et permettra aux organismes de développement de nous faire confiance pour la réalisation de ce projet environnemental et social.

En terminant, nous vous rappelons que nous avons des sacs en tissu réutilisables au coût de 4 \$ à vendre, et ce, dans le but de réduire la quantité de matières à enfouir. De plus lorsque vous vous rendez chez les *Metro* en région vous obtenez un crédit de 0.05 \$ par sac utilisé. Si votre épicerie n'est pas *Metro*, demandez-lui de donner ce rabais, c'est un peu une responsabilité sociale. ☒

Bassin versant de la rivière Bourlamaque

Maribelle Provost, coordonnatrice par intérim, CREAT

Dans sa *Politique nationale de l'eau* parue en 2002, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir techniquement et financièrement 33 organismes de bassin versant, pour 33 cours d'eau jugés prioritaires. En Abitibi-Témiscamingue, le gouvernement a priorisé la *rivière Bourlamaque* parce qu'elle est fortement contaminée, principalement par les écoulements du parc à résidus miniers abandonné Manitou.

En février 2004, à la suite d'une rencontre d'information organisée à Val d'Or par le *ministère de l'Environnement*, la *MRC de la Vallée de l'Or* reçoit le soutien de plusieurs organismes du milieu pour mettre sur pied le *Comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque (CBVRB)*.

Le *CBVRB* voit le jour le 28 octobre 2004. Son conseil d'administration est composé de représentants du secteur municipal, communautaire et économique (voir tableau 1). *M. Doris St-Pierre*,

représentant de l'*Association pour la protection de l'environnement de Val-Senneville (APEV)* en est le président.

Depuis juin 2005, *M. Jean Lecours*, chargé de projet en gestion intégrée des ressources à la *MRC Vallée de l'Or*, coordonne le *CBVRB* à raison de 2 jours et demi par semaine.

Mais que va faire le CBVRB ?

Selon les exigences du *ministère de l'Environnement* qui accompagnent le financement des comités de bassin versant, le *CBVRB* doit mettre en place un *Plan directeur de l'eau* en plusieurs étapes. Ce plan inclut la réalisation d'une analyse du bassin versant (portrait et diagnostic), la détermination d'objectifs à atteindre, une consultation publique pour valider les objectifs retenus, et finalement l'élaboration d'un plan d'action qui doit être, lui aussi, soumis à la population en consultations publiques.

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action incombent aux acteurs de l'eau impliqués dans le bassin versant. C'est-à-dire que le *CBVRB* devra identifier, dans son plan d'action, des sources de financement potentielles pour la réalisation des actions visant à améliorer la qualité de l'eau du *bassin versant de la rivière Bourlamaque*. Mais le *CBVRB* n'est pas rendu à cette étape.

Le *CBVRB* réalise actuellement l'analyse du *bassin versant de la rivière Bourlamaque*. Celle-ci sera terminée au printemps prochain. La détermination des objectifs à atteindre sera complétée en septembre 2006 et la première consultation publique est prévue pour l'automne 2006. Le plan d'action sera terminé au printemps 2007 et soumis à la population à l'automne 2007.

Le budget annuel de fonctionnement octroyé par le *ministère de l'Environnement* au *CBVRB* est de 65 000 \$. ☒

Tableau-1: Composition du conseil d'administration du CBVRB

Secteur municipal (3 sièges)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ville de Val d'Or (2) ▶ Senneterre Paroisse
Secteur communautaire (6 sièges)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'UQAT ▶ Jardins communautaire de Val Senneville ▶ REVE ▶ Association pour la protection de Val-Senneville (APEV) ▶ Conseil régional de l'environnement de l'A-T (CREAT) ▶ Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)
Secteur économique (6 sièges)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Union des producteurs agricoles (UPA) ▶ AMQ-Mine Louvicourt ▶ Century Mining Corporation ▶ Les produits forestiers Domtar 2 sièges vacants
Secteur gouvernemental (6) (6 sièges sans droit de vote)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs (MDDEP) ▶ Ministère des ressources naturelles et de la faune - Secteur Mines ▶ Ministères des ressources naturelles et de la faune - Secteur Territoire ▶ Ministères des ressources naturelles et de la faune - Secteur Forêt ▶ Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation du Québec
Sur invitation :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ministère des ressources naturelles et de la faune - Secteur Faune ▶ Agence de santé et de services sociaux

Agriculture et environnement : des résultats concrets

Collaboration spéciale : Nathalie Dufresne, agente régionale en agroenvironnement, Fédération de l'UPA Abitibi-Témiscamingue

Connaissez-vous tous les efforts réalisés par les productrices et producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue pour protéger les ressources depuis les années 1990?

Conscients des enjeux environnementaux et soumis à de nombreuses normes réglementaires, les entreprises agricoles témiscabitiennes ont entamé un virage agroenvironnemental important. Depuis 1998, cette volonté d'agir a mené à des progrès significatifs en ce qui concerne la gestion des fertilisants, de la protection des cours d'eau, de la conservation des sols et de l'usage rationnel des herbicides.



Principales réalisations agroenvironnementales en Abitibi-Témiscamingue

Enjeux	Résultats de 1998 à aujourd'hui
Entreposage des fumiers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 9,1 M\$ investis par la communauté agricole dans des travaux reliés à la gestion des fumiers; ▶ structures d'entreposage étanches (fosses en béton ou en sol) : 82 % du cheptel laitier en conformité; ▶ aménagements alternatifs (lieux d'élevage sur structures minimales, enclos, amas aux champs) : 38 % des entreprises assujetties à la législation ont amorcé leur mise en conformité.
Gestion des matières fertilisantes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 60 % des entreprises agricoles exécutent des analyses de fumier; ▶ 70 % des plans agroenvironnementaux de fertilisation et des bilans de phosphore produits en région.
Protection des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 60 projets d'aménagement réalisés afin de limiter l'accès des animaux aux plans d'eau; ▶ réduction de 28 % du nombre d'unités animales ayant accès aux cours d'eau; ▶ hausse importante des ventes d'équipements d'abreuvement aux champs par les coopératives agricoles régionales; ▶ 75 % des entreprises agricoles, dont les terres sont traversées par un cours d'eau verbalisé, ont une bande riveraine de trois mètres.
Conservation des sols	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 78 % des superficies en culture sont constituées de prairies et de pâturages. Ces cultures pérennes protègent le sol de l'érosion et maintiennent une bonne structure du sol; ▶ plus de 25 000 ha en culture ont été drainés, ce qui réduit les risques de lessivage des éléments nutritifs, en surface.
Utilisation rationnelle des herbicides	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 11 % des superficies cultivées reçoivent des pesticides; ▶ 66 % des entreprises qui en font l'usage tiennent un registre d'application; ▶ 40 % des superficies réceptrices de pesticides ont subi le désherbage mécanique et ont été soumises à des doses réduites d'herbicides.
Contrôle des odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 40 % des superficies agricoles sont occupées par la forêt.

Sources : Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, MAPAQ, coopératives agricoles d'Abitibi-Témiscamingue

Les défis de l'avenir : Les pratiques d'atténuation des gaz à effet de serre, la disposition des matières résiduelles à la ferme et la valorisation des boisés de ferme sont de nouveaux enjeux qui s'annexeront sous peu, sur le plan d'action agroenvironnemental régional. Puisque l'environnement est un choix de société, la communauté agricole régionale s'engage à poursuivre ses efforts pour assurer la pérennité des ressources et favoriser une meilleure cohabitation. Le développement durable de l'agriculture régionale, un atout pour l'Abitibi-Témiscamingue! ☒

Campagne de sensibilisation sur les produits domestiques dangereux

Par: Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT

Le CREAT a acquis les droits de diffusion d'une série de huit vignettes télévisées traitant des produits domestiques dangereux. D'une durée de 60 secondes chacune, elles ont été conçues par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, en collaboration avec Santé Canada et Environnement Canada.

Ces vignettes visent avant tout à sensibiliser la population à l'existence de produits domestiques dangereux à la maison, à leurs impacts possibles sur la santé et à l'importance d'en disposer de façon sécuritaire afin de prévenir la contamination de l'environnement. Elles seront diffusées à la télévision, du 2 janvier au 21 avril 2006, sur les ondes de TQS Abitibi-Témiscamingue, de TVA-CFEM et de Radio-Canada CKRN.

Livre sur le compostage facilité

Le CREAT vous offre la chance de vous procurer, pour la somme de 7 \$ taxes incluses, le livre Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique, un excellent ouvrage de 105 pages produit par la firme Nova Envirocom. Pour ce faire, vous n'avez qu'à communiquer avec nous au 762-5770.



Qu'est-ce que le CREAT ?

Le CREAT est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

Le CREAT comprend trois catégories de membres: des représentants de groupes écologiques, du monde municipal, du monde de l'éducation ou de la recherche, de la santé et un membre coopté pouvant provenir du milieu des affaires ou industriel. Comme tous les conseils régionaux de l'environnement du Québec, il reçoit un soutien financier du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec.

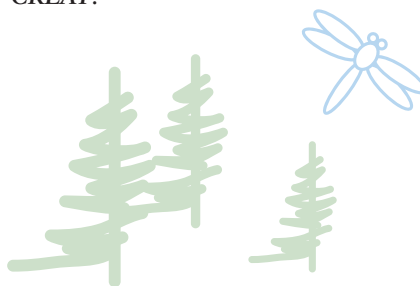
Le site Internet du CREAT se refait une beauté!

Le site Internet du CREAT est présentement en reconstruction. On pourra par exemple y consulter l'ensemble des publications du CREAT (mémoires, bulletins, communiqués, rapport d'activités et plan d'action) ainsi que la majeure partie des conférences données dans le cadre des Colloques et événements organisés par le CREAT.

En attendant, vous pouvez devenir membre du CREAT en visitant notre site actuel à l'adresse suivante: www.lino.com/~creat/

Nouvelle coordonnatrice!

Depuis le 12 septembre 2005, Mme Maribelle Provost, bachelière en Science technologie et société, assure la coordination du CREAT. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du CREAT.



Veillez prendre note que les opinions émises par les signataires des articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement la position du conseil d'administration du CREAT.

Formulaire d'adhésion 2005-2006



Nom:	Prénom:	Organisme (entreprise):
Adresse:		Code postal:
Tél.: (rés.)	Tél.: (travail)	Télécopieur:
Courriel:		Site internet:

Étudiant: 5,00 \$ - Individu: 12,00 \$ - Organisme à but non lucratif: 35,00 \$
 Municipalité de moins de 5 000 habitants ou PME de moins de 50 employés: 50,00 \$
 Institution (autres municipalités, MRC, Commission scolaire, etc.): 100,00 \$ - Corporation: 200,00 \$

Libellez votre chèque et faites-le parvenir au:

CREAT
 423, avenue Larivière
 Rouyn-Noranda (Québec) - J9X 4H9
 Tél. : (819) 762-5770 - Courriel : creat08@lino.com



CREAT

Conseil Régional
de l'Environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

